

COMPTE RENDU DE REUNION
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 décembre 2016

L'an deux mille seize, le huit décembre, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Marsais Sainte Radegonde dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame FROMAGET Marie-Thérèse, Maire.

Date de la convocation : 2 décembre 2016

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : AUMAND Damien, AVRIL Pierrick, BAUDRY Bernadette, BODET Clémentine, DEGAT Corinne, FROMAGET Marie-Thérèse, GADÉ Alban, GIRARD Claude, GUILLEMET Dominique, GUILLOTEAU Thomas, LOISEAU Nathalie, PORCHER Agnès, RIVIERE Jean-Paul, ROUSSEAU Véronique.

Absent(s) excusé(s) : PERFETTI Gabriel

Absent (s) :

Secrétaire de séance : AVRIL Pierrick

Pouvoir : M. PERFETTI donne pouvoir à Mme LOISEAU

Madame le Maire invite les membres du Conseil Municipal présents à la réunion du 3 novembre 2016 à émettre des observations sur le compte rendu. Aucune observation, le compte rendu est approuvé et signé.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un arrêté de décision de virement de crédit a été pris le 4 novembre 2016 du compte 020 dépenses imprévues : -36.38 € vers le compte 1641 emprunts et dettes assimilées : + 36.38.

Madame le Maire demande l'accord pour rajouter un point à l'ordre du jour « Signature convention tripartite pour la rénovation de la mise en lumières de l'Eglise de Marsais », à l'unanimité des conseillers présents, ce point est rajouté à l'ordre du jour.

2016-12-01 Signature convention tripartite pour la rénovation de la mise en lumières de l'Eglise de Marsais

Madame le Maire explique que l'éclairage de l'Eglise de Marsais peut être rénové avec la participation du Sydev et la communauté de communes du pays de l'Hermenault. Le coût est de 11 318 €, le sydev prend en charge 50 % soit 5 659 € et l'autre moitié est à la charge de la communauté de communes du pays de l'Hermenault.

Madame le Maire détaille les prestations proposées par le sydev pour l'église de Marsais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :
- de autoriser Madame le Maire à signer la convention tripartite entre le sydev, la communauté de communes du pays de l'Hermenault et la commune de Marsais sainte Radegonde concernant l'affaire citée ci-dessus.

2016-12-02 Convention de répartition de missions entre EPCI et communes membres instruction des autorisations du droit des sols.

Madame le Maire explique qu'au 1^{er} janvier 2017, les autorisations du droit des sols (permis de construire, déclaration préalable..) seront instruites par le service ADS de la nouvelle communauté de communes du pays de Fontenay le comte-Vendée suite à la fusion. Les services DDTM ne sont plus compétents au vu de la loi ALUR. Un instructeur référent sera nommé par commune. Cependant la mairie reste le guichet unique en matière d'urbanisme, elle est en relation directe avec le pétitionnaire. Le coût est suivant les clés de répartition (60 % POPULATION - 40 % SURFACE), le coût prévisionnel pour la commune sera de 1750 € pour 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :
- de autoriser Madame le Maire à signer la convention avec la communauté du pays de Fontenay le comte-Vendée pour l'affaire citée ci-dessus.

2016-12-03 Demande de subvention Association Union Nationale des Combattants

Madame le maire fait lecture du courrier reçu du Président de la section avec le plan de financement pour l'achat du drapeau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :
- de verser une subvention de 200 euros à la section des anciens combattants de Marsais, à l'Article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé ».

2016-12-04 délibération complémentaire : Contrat Maitrise d'œuvre travaux réseau pluvial bourg de Marsais

Le contrôle de légalité de la Préfecture nous demande par mail du 23 novembre, que la délibération 2016-10-06 sur la passation d'un contrat de maîtrise d'œuvre relative aux travaux du réseau d'eaux pluviales de Marsais soit complétée, de ce fait :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, précise et complète la délibération 2016-10-06 comme suit:
- de valider ce devis avec un taux de 4.50 %.
- le prévisionnel est sur l'estimation de 70 000 € ht soit 3150 €

2016-12-05 Etudes de devis

Sydev :

1. Eclairage futur abris bus : un estimatif de 1700 € a été chiffré, à voir pour 2017.
2. Rue du prieuré : 1 horloge défectueuse à changer
3. Rue des Pinaudières, 1 horloge à changer problème sur cellule lumineuse.

Matériel :

1. Karcher à voir pour 2017 et voir l'utilisation et l'utilité
2. Accord pour changer la vitre du tracteur en polycarbonate.

2016-12-06 Questions diverses

- Mme Bernadette BAUDRY fait un exposé sur le devenir de nos églises suite à la conférence qui s'est tenue le 1^{er} décembre à la Roche sur Yon.
- Lecture du courrier de l'association l'Outil en Main, inquiétude de la fusion avec la communauté de communes de Fontenay le Comte, problème de compétences.
- Communauté de communes Fontenay le Comte - Vendée au 1^{er} janvier 2017 sont désignés pour la commune de Marsais Sainte Radegonde dans l'ordre du tableau
Le délégué titulaire : Le Maire
Le délégué suppléant : le 1^{er} adjoint
- Mme Corinne DEGAT explique le devenir de l'office du tourisme. Les statuts ont été changés et votés en AG le 8 décembre 2016 pour créer une association pour garder l'animation et les loisirs touristiques.
- Présentation de la situation financière au 05/12/2016 par Mme le Maire.
- La date du gouter des aînés est repoussée au mercredi 1^{er} février 2017.
- Vœux de la commune le samedi 7 janvier à la salle Tindoux à 17h.
- Prochaine réunion du CM le 12 janvier 2017.